

NAUI Scuba Diver

(Autonome 18 m)



Objectif de la formation

Vers un début d'autonomie...

Par la formation **NAUI Scuba Diver**, vous découvrez les techniques et les connaissances de base de la plongée en bouteille.

Un enseignant APS vous ouvre les portes du monde subaquatique en fosse (piscine profonde) avant de confirmer votre brevet en milieu naturel.

Vous préparez ainsi vos futures explorations sous marines et la découverte du Grand Bleu. Celles-ci seront encadrées par un Moniteur diplômé d'État ou un Guide de Palanquée.

Prérogatives

En validant le brevet de NAUI Scuba Diver, vous pourrez avoir accès à la plongée en milieu naturel jusqu'à une **profondeur maximale de 18 mètres**, en autonomie (en binôme de même niveau ou supérieur) et dans des conditions similaires à celles de la formation (**PA-2**). **Ce brevet est reconnu dans le monde entier.**

Conditions d'inscription à la formation

Pré-requis : aucun, mais un 1^{er} brevet de plongeur "encadré", tel que le NAUI Passport ainsi que quelques plongées en milieu naturel sont fortement recommandés.

Age minimum : 15 ans.

Nota : pour les mineurs, une **autorisation parentale** est demandée.

Certificat médical : un certificat médical de non contre indication à la pratique de la Plongée Subaquatique est **demandé**.

APS vous aide à trouver votre médecin Plongée exerçant près de votre domicile ou de votre travail.

Nous vous conseillons aussi de nous faire part, en toute confidentialité, d'éventuels problèmes de santé lors de votre inscription. Nous sommes tenus au secret professionnel.



Contenu de la formation

En toute **sécurité, confort et plaisir**, APS vous guide lors de vos premiers coups de palmes techniques et vous permet de développer une aisance et un début d'autonomie au niveau de votre propre :

- motricité
- respiration
- stabilisation
- équilibre
- communication

Les compétences abordées sont notamment : être capable de s'équiper, se déséquiper, gérer une plongée en autonomie (initiation au sauvetage et à l'orientation) et connaître des éléments de théorie de base de la Plongée indispensables pour mieux appréhender votre pratique.

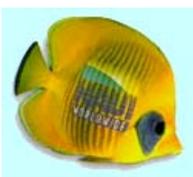
Frédéric : ☎ +33 (0) 6 83 92 65 44 ou Jean-François : ☎ +33 (0) 6 63 06 88 71

Mail: contact@aps-fr.net – Web: www.aps-fr.net

SARL au capital de 7625 €, SIRET n° 414 714 089 00037 – APE : 926C, TVA n° FR06414714089

DRTEFP n° 11 92 154 16 92, CRAMIF n° 12.4.SST.05.004, DDJS 92 n° ET001686

SCA FFESSM n° 0792031c, BS-AC Premier Dive Centre # 620



Déroulement de la formation

Durée : 3 rdv de 2 séances (4 heures environ à chaque rdv dont près de 2 X 50 mn dans l'eau) (théorie avant et après les plongées pour une mise en pratique directe avec l'activité). La 6^{ème} séance est une séance de théorie. Au total, près de **12 heures de formation**.

Lieux : Fosse 10 m de fond (**Argenteuil 95**) ou Fosse 15 m de fond (**Charenton le Pont 94**) ou Fosse 20 m de fond (**Conflans Sainte Honorine 78**), salle de cours.

Effectif des séances

4 personnes maximum dans l'eau par moniteur. ([Arrêté Ministériel 12/11/2010](#))

Évaluation

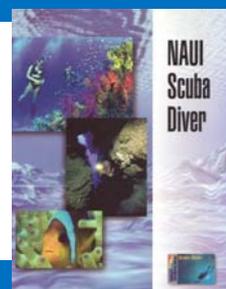
Évaluation pratique en contrôle continu & un QCM pour la théorie...
Évaluation en situation réelle sans le stress de l'examen ; votre moniteur vous fait progresser et vous évalue.

Le tarif

380 € TTC par personne

Le tarif comprend :

l'entrée en fosse
le prêt de l'ensemble du matériel
la prestation du moniteur, sourire compris
le passeport / carnet de plongée NAUI
l'assurance de l'élève en Responsabilité Civile & Individuelle Accident
L'adhésion à l'ANPER



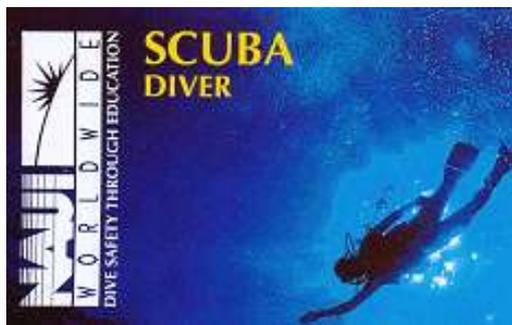
Le tarif ne comprend pas :

Le manuel NAUI Scuba Diver + la table de plongée, le tout traduit en français (40 €) : **Indispensable**

La suite de l'aventure...

Pour continuer l'aventure, vous allez confirmer votre NAUI Scuba Diver en effectuant **4 plongées bouteille et 1 plongée randonnée palmée en milieu naturel**. (ou 5 plongées bouteilles)

Vous validez ainsi la **partie en milieu naturel** de votre NAUI Scuba Diver et obtenez votre carte de certification.



Pour vous situer dans la progression :

Une fois breveté, vous pourrez effectuer des plongées d'exploration jusqu'à une **profondeur maximale de 18 mètres** en **binôme (PA-2)**. Vous pouvez aussi suivre une **qualification** (nuit, rescue, secourisme, nitrox) et, avec un peu d'expérience, la formation **NAUI Advanced Scuba Diver** (ou le niveau 2 ANMP-CEDIP * *).

Les personnes présentant un **handicap moteur**, une **amputation** ou bien une **cécité** peuvent aussi suivre une formation de Plongée adaptée. (voir [cursus NAUI Adaptive Scuba Diver](#)).

Quel que soit votre choix, le brevet est valable à vie mais votre pratique ainsi que vos connaissances doivent être entretenues pour conserver, voire développer, votre expérience !! (voir [cours de révision APS](#)).

Ne me jetez pas sur la voie publique. Ne m'imprimez que si nécessaire : vous aussi faites un geste pour l'environnement..

Copyrights APS – Tous droits de reproduction réservés.